

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial et type

CERINOX C10 - C30 - C40

ALLIAGE A BASE DE FER + Chrome + Nickel ou Cobalt

Sous forme massive de lingots, disques, et barres.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

B.C.S BERNARD CERVOS SOCIETE

471 Chemin de Pollardière

38260 LA FRETTE (France)

N° de téléphone +33 (0) 4 74 54 68 48

N° Fax +33 (0) 4 74 54 68 49

Courriel info@bcs-cervos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux voir votre hôpital ou centre antipoison le plus proche

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07 danger pour la santé

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc.Cat 3 - R40 - R43 - T - R48/23

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger



Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette, contient:

Nickel

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P302+P352 En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Système de classification :
HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

SANTE (effets aigus)	=	0
INFLAMMABILITE	=	0
REACTIVITE	=	0

Informations relatives à l'étiquetage

Sous forme sous laquelle le produit est commercialisé, il ne présente aucun risque ni pour la santé humaine par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau, ni pour les eaux, raison pour laquelle il n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP » annexe, section 1.3.4. (« Métaux massifs, alliages, mélanges contenant des polymères, mélanges contenant des élastomères »);
- Directive n° 1999/45/CE (DPD), annexe VII (cf. Directive CE 67/548/CE, annexe VI, section 9.3: « Alliages, préparations contenant des polymères et préparations contenant des élastomères »).

2.3 Autres dangers

Si la forme du produit est modifiée au cours de son utilisation, en comparaison à l'état livré (par exemple, par meulage, polissage, électro-érosion, soudage, fusion) et s'il se forme des poussières ou des vapeurs, les risques, présentés par les substances dangereuses qu'il contient (voir les indications figurant dans le chapitre 3), peuvent alors entrer en activité.

Evaluation PBT Indisponible
Evaluation vPvB Indisponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Concentration	% en poids
1	Nickel			
	7440-02-0 231-111-4 028-002-00-7	Carc.Cat 3 R40 R43 T.R48/23 H317-H351-H372	> 15,00 - < 40,00	% en poids
2	Chrome			
	7440-47-3 231-157-5	-	> 10,00 - < 30,00	% en poids
3	Fer			
	7439-89-6	R11 R50	> 15,00 - < 40,00	% en poids
4	Cobalt			
	7440-48-3 231-157-0 027-001-00-9	R42/43 & R53 H317-H334	> 15,00 - < 40,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases R mentionnées: voir article 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

médecin spécialiste.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Poudre d'extinction pour les incendies sur les métaux. Sable

Agent d'extinction non approprié

Eau; Mousse; Dioxyde de carbone;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

Pour les secouristes

Aucune donnée disponible. Equipement de protection personnelle (E.P.I) – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs et les poussières.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Nickel	7440-02-0	231-111-4
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Nickel (métal)	1 mg/m ³	
2	Chrome	7440-47-3	231-157-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Chrome (métal)	0,5 mg/m ³	
3	Fer	7439-89-6	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Nickel (métal)	5 mg/m ³	
4	Cobalt	7440-48-3	231-157-0
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Chrome (métal)	0,02 mg/m ³	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

Équipement de protection individuel (E.P.I)

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Porter des gants de protection réfractaire lors du traitement thermique. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

Etat/Couleur	
solide	
blanc	
Odeur	
inodore	
Seuil d'odorat	
Aucune donnée disponible	
pH	
Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Aucune donnée disponible	
Point de fusion / Zone de fusion	
Valeur	1000 - 1400 °C
Remarque	Les différents produits ont des points et des intervalles de fusion situés dans le domaine de fusion indiqué.
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	
Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité	
Aucune donnée disponible	
Propriétés combura	
Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	
Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Aucune donnée disponible	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	
Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	
Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	
Aucune donnée disponible	
Densité relative	
Aucune donnée disponible	
Densité	
Valeur	8,0 - 8,4 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	
Remarque	insoluble
Solubilité(s)	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage: octanol/eau	
Aucune donnée disponible	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

Viscosité

Aucune donnée disponible

9.2 Autres données

Autres données

Aucune donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des acides.

10.4 Conditions à éviter

Néant, avec une utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë

Aucune donnée disponible

Toxicité dermale aiguë

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation

Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

Effets différés , immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

La respiration des vapeurs de produits sous haute concentration peut provoquer la fièvre des fondeurs et conduire à des dommages dans le système nerveux central en cas d'exposition permanente. L'exposition fréquente et prolongée à hautes concentrations de poussières peut provoquer l'irritation des voies respiratoires. L'absorption de poussières contenant du métal peut provoquer une intoxication aiguë accompagnée de nausées, vomissements et mal au ventre. Le Nickel métal et l'ensemble de ses composés peuvent avoir un effet sensibilisant, en particulier chez les personnes allergiques. L'exposition prolongée par inhalation de poussières de nickel et de ses fumées peut provoquer la formation de lésions pulmonaires ainsi que la fibrose. Les poussières contaminées par le nickel, dispersées dans l'atmosphère peuvent être considérées comme cancérogènes pour l'homme par la voie respiratoire.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur poissons

Aucune donnée disponible

Toxicité sur daphnies

Aucune donnée disponible

Toxicité sur algues

Aucune donnée disponible

Toxicité sur bactéries

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	indisponible.
Evaluation vPvB	indisponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres données

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



ALLIAGE A BASE DE FER

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres données

Aucune donnée disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations et législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Limitation d'emploi

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé.

En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la chapitre 10.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 17 peut ne pas être requise (voir section

1.3 de l'annexe I) (tableau 3.1). Pour cette substance, selon l'article 23 de la directive

67/548/CEE (voir section 8 de l'annexe VI de cette directive) (tableau 3.2), l'étiquette peut ne pas être requise.

Les alliages contenant du nickel sont classés comme sensibilisants cutanés dès lors qu'est dépassé le taux de libération de 0,5 µg Ni/cm²/semaine, mesuré par la méthode d'essai de référence répondant à la norme européenne EN 1811.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.